



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU VAL DE MARNE

ISSN 0980-7683

RECUEIL

DES

ACTES ADMINISTRATIFS

RECUEIL

N°95

Du 30 juin 2023

PRÉFET DU VAL-DE-MARNE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

N° 95

Du 30 JUIN 2023

SOMMAIRE

SERVICES DE LA PRÉFECTURE

**DIRECTION DE LA COORDINATION DES
POLITIQUES PUBLIQUES ET DE L'APPUI
TERRITORIAL**

Arrêté	Date	<u>INTITULÉ</u>	Page
2023/2372	30/06/23	Relatif à l'intérim du poste de sous-préfet de l'arrondissement de L'Haÿ-les-Roses à compter du 1 ^{er} juillet 2023 et portant délégation de signature	



**PRÉFET
DU VAL-
DE-MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de la coordination des politiques publiques
et de l'appui territorial - BCIIT**

ARRÊTÉ N° 2023 / 2372

**Relatif à l'intérim du poste de sous-préfet de l'arrondissement de L'Haÿ-les-Roses
à compter du 1^{er} juillet 2023 et portant délégation de signature**

**La Préfète du Val-de-Marne,
Officier de la Légion d'Honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite,**

- VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- VU** le décret n° 2010-687 du 24 juin 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État dans les départements et la région Île-de-France ;
- VU** le décret du 10 février 2021 portant nomination de Madame Sophie THIBAULT en qualité de préfète du Val-de-Marne ;
- VU** le décret du 24 août 2016 portant nomination de Madame Martine LAQUIEZE en qualité de sous-préfète de L'Haÿ-les-Roses ;
- VU** le décret du 13 novembre 2019 portant nomination de Monsieur Bachir BAKHTI en qualité de sous-préfet de Nogent-sur-Marne ;
- VU** le décret du 14 décembre 2022 nommant Madame Naaïma MEJANI, sous-préfète chargée de mission auprès de la préfète du Val-de-Marne, en qualité de secrétaire générale adjointe ;
- VU** l'arrêté ministériel du 12 novembre 2021 portant nomination de Madame Olivia GALLET dans l'emploi fonctionnel de conseiller d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer en qualité de secrétaire générale de la sous-préfecture de L'Haÿ-les-Roses, pour une durée de cinq ans à compter du 1^{er} janvier 2022 ;
- VU** l'arrêté préfectoral du 27 janvier 2017 modifié portant organisation de la préfecture et des sous-préfectures du Val-de-Marne ;
- VU** l'arrêté préfectoral du 1^{er} mars 2021 portant délégation de signature à Monsieur Bachir BAKHTI , sous-préfet de Nogent-sur-Marne ;
- VU** l'arrêté préfectoral du 3 février 2023 portant délégation de signature à Madame Naaïma MEJANI, sous-préfète chargée de mission, secrétaire générale adjointe ;

- VU** L'arrêté préfectoral n°2023/00749 du 28 février 2023 portant délégation de signature à Madame Martine LAQUIEZE, sous-préfète de L'Haÿ-les-Roses ;
- VU** l'arrêté ministériel du 10 mars 2023 portant admission à la retraite de Madame Martine LAQUIEZE à compter du 1^{er} juillet 2023 ;
- SUR** proposition du secrétaire général de la préfecture ;

ARRÊTÉ :

ARTICLE 1^{er} : **Monsieur Bachir BAKHTI**, sous-préfet de Nogent-sur-Marne, est chargé de l'intérim des fonctions de sous-préfet de l'arrondissement de L'Haÿ-les-Roses à compter du 1^{er} juillet 2023 et ce durant toute la durée de la vacance de ce poste.

ARTICLE 2 : A compter de la date et pour la durée mentionnée à l'article 1^{er}, délégation est donnée à **Monsieur Bachir BAKHTI**, sous-préfet de Nogent-sur-Marne, à l'effet de signer tous arrêtés, décisions, circulaires, rapports, correspondances, requêtes juridictionnelles, décisions engageant les crédits de l'État et documents relevant des attributions de l'État dans l'arrondissement de L'Haÿ-les-Roses à l'exception des actes suivants :

- déclinatoires de compétences
- arrêtés de conflit
- mémoires introductifs d'instance
- réquisitions du comptable public
- recours déférant au tribunal administratif les actes des collectivités territoriales ou de leurs établissements en application des articles L. 2131-3 et L. 3132-1 du code général des collectivités territoriales
- recours déférant à la chambre régionale des comptes les actes financiers des collectivités territoriales ou de leurs établissements en application des articles R. 232-1, R. 232-2 et R. 232-3 du code des juridictions financières
- réquisitions de la force armée

ARTICLE 3 : À compter de la date et pour la durée mentionnée à l'article 1^{er}, subdélégation est donnée, en outre, à **Monsieur Bachir BAKHTI**, sous-préfet de Nogent-sur-Marne, l'effet de signer les décisions relatives à la commission consultative d'aide aux riverains de l'aéroport d'Orly ainsi qu'à la Commission consultative de l'environnement d'Orly.

ARTICLE 4 : À compter de la date et pour la durée mentionnée à l'article 1^{er}, délégation est donnée, en outre, à **Monsieur Bachir BAKHTI**, sous-préfet de Nogent-sur-Marne, à l'effet de signer, viser ou approuver tous documents, correspondances ou décisions relevant des attributions de l'État dans le département du Val-de-Marne se rapportant aux matières suivantes :

- habitat : élaboration et suivi du plan départemental d'éradication de l'habitat indigne, coordination des actions des services compétents en matière de lutte contre l'insalubrité et signature des procès-verbaux et décisions du CODERST « insalubrité ».

ARTICLE 5 : En cas d'absence ou d'empêchement de **Monsieur Bachir BAKHTI**, sous-préfet de Nogent-sur-Marne, la délégation de signature qui lui est conférée par les articles 3, 4 et 5 du présent arrêté sera exercée par **Madame Naaïma MEJANI**, sous-préfète, chargée de mission, secrétaire générale adjointe de la préfecture du Val-de-Marne.

ARTICLE 6 : En cas d'absence ou d'empêchement de **Monsieur Bachir BAKHTI**, sous-préfet de Nogent-sur-Marne, la délégation qui lui est consentie à l'article 3 du présent arrêté sera également exercée par **Madame Olivia GALLET**, secrétaire générale de la sous-préfecture de L'Haÿ-les-Roses, à l'exclusion :

- des décisions d'octroi du concours de la force publique pour les expulsions locatives

- des décisions valant substitution des maires
- des arrêtés à portée réglementaire
- des documents et décisions d'assignation à résidence, de placement en rétention administrative et de reconduite à la frontière

ARTICLE 7 : En cas d'absence ou d'empêchement de **Madame Olivia GALLET**, la délégation donnée à l'article 6 ci-dessus sera exercée, pour les affaires relevant de leur mission ou bureau respectif par :

- **Madame Carole BUGEAU**, attachée, chef du bureau de l'accueil et du séjour des étrangers, et, en son absence ou en cas d'empêchement, par **Madame Anissa TIBAH**, attachée, adjointe au chef du bureau ;
- **Monsieur Pascal BURLOT**, attaché principal, chef du bureau de la réglementation générale.

En cas d'absence ou d'empêchement de **Madame Olivia GALLET** et de **Monsieur Pascal BURLOT**, **Madame Carole BUGEAU** et **Madame Anissa TIBAH** sont également habilitées à signer :

- les autorisations de transport de corps et d'urnes cinéraires en dehors du territoire métropolitain et les dérogations au délai légal d'inhumation et de crémation des corps ;
- les habilitations des entreprises privées de pompes funèbres et de leurs établissements secondaires ;
- la délivrance des récépissés de déclaration des associations.

En cas d'absence ou d'empêchement de **Madame Olivia GALLET**, de **Monsieur Pascal BURLOT**, de **Madame Carole BUGEAU** et de **Madame Anissa TIBAH**, délégation est également donnée à **Madame Catherine PERON**, chargée de mission, et à **Madame Christine TEILHET**, chargée de mission, afin de signer :

- les autorisations de transport de corps et d'urnes cinéraires en dehors du territoire métropolitain et les dérogations au délai légal d'inhumation et de crémation des corps ;
- les habilitations des entreprises privées de pompes funèbres et de leurs établissements secondaires ;
- la délivrance des récépissés de déclaration des associations.

ARTICLE 8 : L'arrêté préfectoral n°2023/00749 du 28 février 2023 portant délégation de signature à **Madame Martine LAQUIEZE** est abrogé à compter du 1^{er} juillet 2023.

ARTICLE 9 : Le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Val-de-Marne.

Fait à Créteil, le 30/06/2023

La préfète du Val-de-Marne

Sophie THIBAUT

**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS
DE LA PREFECTURE DU VAL-DE-MARNE**

POUR TOUTE CORRESPONDANCE, S'ADRESSER A :

**Monsieur le Préfet du Val-de-Marne
Direction des Ressources Humaines
et des Moyens**

**21-29 avenue du général de Gaulle
94038 CRETEIL Cedex**

Les actes originaux sont consultables en préfecture

Le Directeur de la Publication

Monsieur Ludovic GUILLAUME

Secrétaire Général de la Préfecture du Val-de-Marne

**Impression : service reprographie de la Préfecture
Publication Bi-Mensuelle**

Numéro commission paritaire 1192 AD